

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 21 - 2017)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 31 mai 2017

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 31 mai 2017,
en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 14 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations,
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a approuvé un projet d'Accord de siège entre le Gouvernement du Burkina Faso et la représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Burkina Faso.

Cet accord de siège permet de mieux fixer les conditions dans lesquelles la représentation de la FAO au Burkina Faso pourra mener de façon efficace ses activités.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

Le Conseil a adopté un décret portant régime juridique de l'entente entre collectivités territoriales au Burkina Faso.

Le Code général des collectivités territoriales stipule en son article 122 que « les collectivités territoriales burkinabè peuvent instituer entre elles ou entre elles et des collectivités territoriales étrangères, des relations de coopération. Cette coopération peut se faire au moyen de l'entente ou du jumelage».

L'adoption de ce décret permet aux collectivités territoriales de disposer d'une base juridique pour la mise en œuvre effective des relations de coopération fondée sur l'entente.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a examiné un projet de loi et adopté trois (03) rapports.

Le projet de loi porte modalités d'intervention des juridictions étatiques en matière d'arbitrage au Burkina Faso.

Il vise à désigner les juridictions étatiques compétentes en matière d'arbitrage au Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le premier rapport est relatif à un décret portant transfert de charge d'huissier de justice.

L'adoption de ce décret permet le transfert de la charge d'huissier de justice précédemment à Ouahigouya aux sièges des tribunaux de grande instance de Ouaga I et Ouaga II et couvrant leur ressort territorial.

Le deuxième rapport est relatif à deux décrets portant respectivement création de charges d'huissier de justice et nomination de titulaires de charges d'huissier de justice.

L'adoption de ces décrets permet la création de **dix-neuf (19)** charges d'huissier de justice dont **sept (07)** au Tribunal de grande instance (TGI) de Ouagadougou, **deux (02)** au TGI de Bobo-Dioulasso, **une (01)** au TGI de Koudougou, **deux (02)** au TGI de Ouahigouya, **une (01)** au TGI de Fada N'Gourma, **une (01)** au TGI de Dédougou, **une (01)** au TGI de Kaya, **une (01)** au TGI de Gaoua, **une (01)** au TGI de Léo, **une (01)** au TGI de Kongoussi et **une (01)** au TGI de Tenkodogo.

Le troisième rapport est relatif à une demande d'autorisation pour l'organisation des concours du personnel du corps des greffiers au titre de la session de 2017.

Le Conseil a marqué son accord pour le recrutement de :

- **dix (10)** greffiers en chef, **vingt (20)** greffiers et **cinq (05)** secrétaires des greffes et parquets, au titre des concours professionnels ;
- **dix (10)** greffiers en chef, **soixante (60)** greffiers et **trente (30)** secrétaires des greffes et parquets au titre des concours directs.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté un rapport relatif au Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2018-2020.

Le DPBEP est un outil de cadrage macroéconomique qui vise à projeter sur une période de trois (03) ans, les besoins de mobilisation de ressources ainsi que les dépenses à affecter aux ministères et institutions dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes budgétaires.

L'adoption de ce rapport permet d'exécuter la programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2018-2020.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle à l'Assemblée nationale.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier rapport est relatif à la Charte de la qualité du service public au Burkina Faso.

La Charte de la qualité du service public précise les principes et les règles de conduite des services publics et de leurs agents, de sorte à favoriser le renforcement des valeurs éthiques et l'image du service public ainsi que le professionnalisme de ses agents.

L'adoption de ce rapport permet la diffusion et la mise en œuvre effective de la Charte pour une appropriation des bonnes pratiques au sein de l'Administration.

Le second rapport est relatif à un décret portant conditions et modalités d'organisation des examens professionnels de reclassement des préposés des douanes dans le corps des assistants des douanes.

L'adoption de ce décret permet de se conformer à la loi n°104-2015/ CNT du 23 décembre 2015 portant statut du personnel du cadre paramilitaire des douanes.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

Le Conseil a adopté un rapport relatif au Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF), 2017-2030.

Ce document prévoit d'accroître l'offre et la qualité de l'éducation au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie.

Le PSEF prône une éducation de qualité pour tous en lien avec le Plan national de développement économique et social (PNDES).

L'adoption du présent document permettra le démarrage de cet important plan et la mobilisation de ressources additionnelles pour

l'ensemble du secteur éducatif, en particulier l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre les dispositions idoines pour une opérationnalisation du plan.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la remise officielle des Conventions de cofinancement des investissements 2017 de la troisième Phase du deuxième programme national de gestion des terroirs (PNGT 2-3) aux 302 communes rurales et aux 13 conseils régionaux.

Pour l'année 2017, les investissements prévus pour être réalisés par les collectivités ont un coût global de **quatorze milliards cent quarante-cinq millions vingt-deux mille six cent trente (14 145 022 630) FCFA**, soit **onze milliards neuf cent soixante-seize millions cinquante-deux mille neuf cent vingt (11 976 052 920) FCFA** pour les communes rurales et **deux milliards cent soixante-huit millions neuf cent soixante-neuf mille sept cent dix (2 168 969 710) FCFA** pour les conseils régionaux.

Ce Programme contribuera à l'atteinte des objectifs du Programme national du secteur rural (PNSR) et du Plan national de développement économique et social (PNDES).

Le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation réussie de la remise officielle de ces Conventions aux 302 communes rurales et aux 13 conseils régionaux.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

Le Conseil a adopté un rapport relatif au projet Backbone national en fibre optique.

Le Conseil des ministres en sa séance du 19 juillet 2013, a autorisé la signature d'un contrat entre l'Etat burkinabè et la société de droit singapourien HUAWEI INTERNATIONAL PTE LIMITED pour la réalisation de 5 443 Km de réseau dorsal de télécommunications (BACKBONE) en fibre optique pour un montant de **deux cent quarante un millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante dix-huit (241 595 878) dollars US.**

Trois (03) ans après la conclusion de ce contrat, le Conseil a décidé de mettre en œuvre la première phase du backbone, d'une longueur de 2001 km de fibre optique de réseau.

Le coût de cette première phase est estimé à **quatre-vingt-onze millions (91 000 000) de dollars US.**

Le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre les dispositions idoines pour une bonne exécution dudit projet.

I.9. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier est relatif à un décret portant adoption de la Stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille au Burkina Faso 2017-2026 (SNPPJF) et de son Plan d'actions opérationnel 2017-2019.

La SNPPJF vise à orienter et à canaliser toutes les interventions du domaine de la promotion et de la protection de la jeune fille au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret et de son Plan d'actions permet à notre pays de disposer d'un référentiel en matière de promotion et de protection de la jeune fille.

Le second rapport est relatif au Plan d'actions opérationnel (PAO) 2017-2019 de la Politique nationale genre (PNG).

D'un coût global de **six milliards neuf cent neuf millions deux cent mille (6 909 200 000) FCFA**, le nouveau Plan d'actions opérationnel (PAO) 2017-2019 vise à relever les défis d'égalité et d'équité genre, en phase avec les orientations du Plan national de développement économique et social (PNDES).

L'adoption de ce rapport permet la mise en œuvre effective du Plan d'actions opérationnel 2017-2019 de la Politique nationale genre (PNG).

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation a fait au Conseil une communication relative à la tenue des élections municipales partielles du 28 mai 2017.

Le Conseil salue la tenue de ce scrutin et félicite tous les acteurs à savoir la CENI, les partis politiques, les forces de défense et de sécurité et les populations pour l'organisation réussie et le caractère apaisé de ces élections.

II.2. Le ministre des Infrastructures a fait au Conseil une communication relative au lancement des mesures sociales du Gouvernement en faveur des jeunes et des femmes au titre de l'année 2017.

Ces activités qui visent à améliorer les conditions de vie des populations seront réalisées en partenariat avec le ministère en charge de l'Administration territoriale et celui de la Jeunesse. Il s'agit :

- du recrutement de **11 350** jeunes et femmes dans 49 communes urbaines du Burkina Faso ;
- de la bancarisation qui consiste à ouvrir un compte pour chaque femme ou jeune recruté ;
- de la vaccination des **11 350** jeunes et femmes contre la typhoïde, le tétanos et la méningite.

Il est également prévu au profit des bénéficiaires, la formation aux métiers, l'alphabétisation, l'accès à l'assurance accident et à l'épargne volontaire.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Monsieur Bienvenu Claude Valéry **BADO, Mle 130 317 X**, Magistrat, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Pierre Claver **KONATE, Mle 227 565 E**, Commissaire de police, est nommé Chargé de missions.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

- Monsieur Silas **NACANABO, Mle 212 088 D**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon est nommé Secrétaire général de la province du Yagha, Région du Sahel.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Corneille **TRAORE, Mle 25 546 PA**, Médecin de santé publique, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Lansandé **BANGAGNE, Officier des forces armées**, Pharmacien gestionnaire, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Charles **SAWADOGO, Mle 55 886 A**, Pharmacien biologiste, catégorie P, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur des laboratoires ;
- Monsieur Pascal **NADEMBEGA, Mle 49 206 T**, Pharmacien, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles.

D. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

- Monsieur Yacouba **SAWADOGO, Mle 118 351 C**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rurale de Bapla ;
- Monsieur Issa **OUEDRAOGO, Mle 104 771 Z**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rurale de Bissiri ;
- Monsieur Dimtinrba **OUEDRAOGO, Mle 025 407 J**, Conseiller en Formation des jeunes agriculteurs (FJA), 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rurale (CPR) de Diomga ;
- Monsieur Urbain **TRAORE, Mle 118 352 J**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rurale de Dionkélé ;
- Monsieur Florent **OUEDRAOGO, Mle 25 141 A**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rurale de Goundi ;
- Monsieur Minyèmba **SOUOBOU, Mle 96 797 F**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rurale de Kodougou ;
- Monsieur Zoubabio **TAMINI, Mle 91 327 A**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre de promotion rurale PK60 de la région de l'Est ;
- Monsieur Touourisouon Théophile **HIEN, Mle 245 349 V**, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1^{ère} classe,

- 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques des Balé ;
- Monsieur Yacouba **OUEDRAOGO, Mle 0019 240 H**, Conseiller en Formation des jeunes agriculteurs, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Bam ;
 - Monsieur Pambagna **KOURA, Mle 96 821 M**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques des Banwa ;
 - Madame Kadidia **DORO/DAO, Mle 245 345 W**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Bazèga ;
 - Monsieur Daouda **BAMBA, Mle 216 978 D**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Bougouriba ;
 - Monsieur Malick **DRABO, Mle 245 340 W**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Boulgou ;
 - Monsieur Salmon **ZONGO, Mle 33 773 W**, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Boulkiemdé ;

- Monsieur Mathias **BADO, Mle 91 344 E**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Comoé ;
- Monsieur Boukaré **NAKOULMA, Mle 19 216 L**, Conseiller en formation des jeunes agriculteurs, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Ganzourgou ;
- Monsieur Sidiki **OUEDRAOGO, Mle 91 314 X**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Gnagna ;
- Monsieur Issa **KOUADIMA, Mle 96 836 B**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Gourma ;
- Monsieur Marius **SANON, Mle 25 722 M**, Ingénieur Agronome, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon est nommé Directeur Provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Houet ;
- Monsieur Tiériffar Placide **HIEN, Mle 19 243 K**, Conseiller d'Agriculture, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon est nommé Directeur Provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Ioba ;
- Madame Sompinnoma Gisèle **NONGANA/YAMEOGO, Mle 245 265 J**, Conseiller en études et en analyses : option Géographie, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Kadiogo ;

- Madame Haoua **YARO, Mle 118 345 J**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Kéné Dougou ;
- Monsieur Patrice Léonard **ZONG-NABA, Mle 25 155 D**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Komondjari ;
- Monsieur Yahaya **KABORE, Mle 91 337 L**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Kompienga ;
- Monsieur Bazani **DEMBELE, Mle 91 397 B**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Kossi ;
- Monsieur Sakoulba **FAYAMA, Mle 263 277 J**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Koulpélogo ;
- Monsieur Mamadou **DAO, Mle 264 375 H**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Kouritenga ;
- Monsieur Baowendsom Edouard **ILBOUDO, Mle 91 395 T**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Kourwéogo ;

- Monsieur Bakoïba **DIANE, Mle 31 899 A**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Léraba ;
- Monsieur Benjamin **SOUBEIGA, Mle 96 831 Y**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Lorum ;
- Monsieur Jean-Marie **BAZYOMON, Mle 36 099 A**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Mouhoun ;
- Monsieur Gaoussou **NADIE, Mle 207 949 A**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Nahouri ;
- Monsieur Souleymane **OUEDRAOGO, Mle 91 317 P**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Namentenga ;
- Monsieur Dakonné **KI, Mle 19 237 F**, Conseiller d'agriculture, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Nayala ;
- Monsieur Kouwanu Eric Pascal **ADANABOU, Mle 266 669 V**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Noubiel ;

- Monsieur Ousmane **KABORE, Mle 031 906 Y**, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de l'Oubritenga ;
- Monsieur Souro **SANOU, Mle 96 829 D**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de l'Oudalan ;
- Monsieur Raymond **ZEMBA, Mle 104 744 A**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Passoré ;
- Monsieur Bekouanan **NABIE, Mle 245 334 B**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Poni ;
- Monsieur Emmanuel **KOMBENA, Mle 254 858 N**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Sanguié ;
- Monsieur Kayaba Sidiki **OUEDRAOGO, Mle 91 349 M**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Sanmatenga ;
- Monsieur Alexis Constatin **TOE, Mle 91 363 M**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Séno ;

- Monsieur Yamba **KIENTEGA, Mle 33 909 J**, Ingénieur de vulgarisation agricole, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Sissili ;
- Monsieur Ibréma **OUEDRAOGO, Mle 25 156 P**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Soum ;
- Monsieur Do **DAO, Mle 26 834 H**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Sourou ;
- Monsieur Seydou **ZAREI, Mle 96 813 W**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques de la Tapoa ;
- Monsieur Gassi **LOUGUE, Mle 104 750 V**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Tuy ;
- Monsieur Yacouba **NANGO, Mle 31 892 R**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Yagha ;
- Monsieur Sommaila **BADINI, Mle 25 620 P**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Yatenga ;
- Monsieur Abdoul Salam **OUEDRAOGO, Mle 19 232 L**, Conseiller en Formation des jeunes agriculteurs, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est

nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Ziro ;

- Monsieur Kiswendsida Nicodème **ZOUNGRANA, Mle 96 845 B**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Zondoma ;
- Monsieur Sana Pascal **OUEDRAOGO, Mle 17 414 L**, Conseiller d'agriculture, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques du Zoundwéogo.

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à des nominations et à des renouvellements de mandat au titre de membres de Conseil d'administration des Etablissements publics et des Sociétés d'Etat.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Faso.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU

Officier de l'ordre national